

2026-04

-

**MISE EN PAGE DES PUBLICATIONS SCIENTIFIQUES ET DE LA REVUE
« LA SANTE EN ACTION » DE SANTE PUBLIQUE FRANCE**

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

SOMMAIRE

Article 1. Contexte	3
1.1 Les publications scientifiques de Santé publique France	3
1.2 La revue « La Santé en action »	4
Article 2. Définition des besoins	4
2.1 Mise en page des publications scientifiques (posters, synthèses, rapports)	5
2.1.1 Mise en page des posters	5
2.1.2 Mise en page des synthèses	5
2.1.3 Mise en page d'une partie des rapports	5
2.2 Mise en page de la revue « La Santé en action »	6
2.2.1 Réalisation de la revue La Santé en action selon une charte graphique prédéfinie	6
2.2.2 Modalités de livraison des fichiers	6
2.2.3 Production d'un fichier Epub de la revue lisible sur smartphone et tablette	6
Article 3. Modalités d'exécution des prestations et livrables attendus	6
3.1 Mise en page des posters	7
3.2 Mise en page des synthèses	7
3.3 Mise en page des rapports	8
3.4 Mise en page de la revue « La Santé en action »	9
3.5 Délais d'exécution des prestations	10
3.6 Suivi des prestations	11
3.7 Accessibilité numérique et production de PDF accessibles	11
3.8 - Compétences requises pour l'exécution des prestations	12

Article 1. Contexte

Santé publique France est un établissement public administratif sous tutelle du ministère chargé de la santé. Forte de ses compétences en épidémiologie, en prévention, et dans l'intervention auprès des publics, l'agence couvre un champ large d'activités, de la connaissance à l'action, afin de protéger efficacement la santé des populations.

L'agence a pour missions :

- L'observation épidémiologique et la surveillance de l'état de santé des populations ;
- La veille sur les risques sanitaires menaçant les populations ;
- La promotion de la santé et la réduction des risques pour la santé ;
- Le développement de la prévention et de l'éducation pour la santé ;
- La préparation et la réponse aux menaces, alertes et crises sanitaires ;
- Le lancement de l'alerte sanitaire.

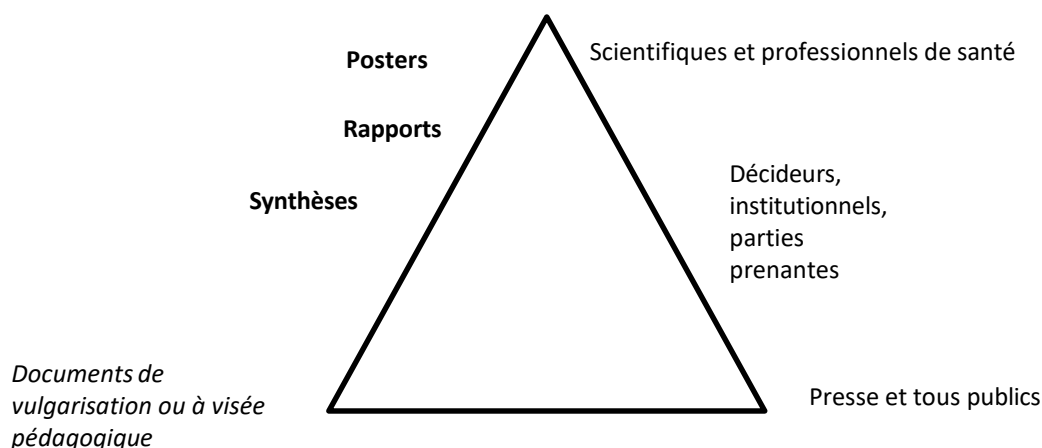
Pour réaliser ses missions, l'agence produit une expertise scientifique indépendante sur laquelle elle fonde sa démarche de programmation, planifie ses interventions, arbitre ses moyens. Cette connaissance, toujours actualisée, est mise à disposition de la communauté scientifique et des autorités compétentes pour éclairer les politiques de santé, préserver et promouvoir la santé.

1.1 Les publications scientifiques de Santé publique France

Santé publique France, de par ses missions d'expertise scientifique, publie régulièrement des documents scientifiques, décrivant des études et travaux réalisés en solo ou en partenariat avec d'autres institutions. Il s'agit d'études ponctuelles, d'enquêtes quantitatives ou qualitatives entrant dans la programmation de Santé publique France ou en réponse à une saisine. Les publications des études ou travaux réalisés par des groupes d'experts dans le cadre de la charte de l'expertise font également partie de cette liste. Ces publications portent sur toutes les thématiques et champs investis par Santé publique France : maladies infectieuses, environnement, santé au travail, maladies chroniques et traumatisme, alertes sanitaires, et traitent de surveillance, de prévention et de promotion de la santé.

Types de publications scientifiques de
Santé publique France

Publics / lectorats



1.2 La revue « La Santé en action »

Santé publique France publie *La Santé en action*, une revue trimestrielle (quatre numéros/an). Gratuite depuis 2010, cette revue de 44 pages est destinée aux professionnels (éducation, santé, social, etc.) qui interviennent en promotion de la santé, en éducation et en prévention. Cette revue d'aide à la pratique a pour particularité d'allier apport de connaissances et présentation d'actions de terrain, au cœur des missions de Santé publique France dont notamment « *Santé publique France (...) contribue au développement des compétences et pratiques en santé publique des professionnels de la santé ainsi qu'au transfert de connaissances nécessaire au développement de la promotion de la santé, de la prévention, et de l'éducation pour la santé sur l'ensemble du territoire* »

Source : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000032465745&categorieLien=id>

Chaque numéro se compose généralement :

- D'un dossier thématique d'une trentaine de pages, qui aborde une problématique de promotion ou d'éducation pour la santé sous ses différents aspects, sous forme d'articles et d'entretiens.
- De rubriques d'actualité ou sur d'autres thèmes, sous forme d'articles ou d'interviews.

Certains numéros peuvent être monothématiques, et donc sans rubriques, en fonction de l'importance du sujet.

Les articles sont écrits par des experts de la promotion de la santé, de l'éducation et de la prévention, par des porteurs de projets et les interviews sont réalisées très majoritairement par la rédactrice en chef et une journaliste pigiste extérieure. Toutes les archives de la revue depuis 2000 sont disponibles sur le site internet de Santé publique France : www.santé publique france.fr

La revue est intégralement accessible gratuitement au titre du service public. Elle est actuellement disponible en formats papier et numérique - en format PDF pour lecture sur ordinateur et tablette et format Epub pour lecture sur smartphone et tablette. Elle est diffusée auprès de trois types de cibles via trois canaux :

1) Papier : 7 000 exemplaires pour chaque numéro, réservés aux lieux collectifs d'exercice et d'accueil du public (établissements scolaires, centres de santé, hôpitaux, communes et collectivités, bibliothèques, etc.). Un même numéro « papier » peut être lu par une à dix personnes comme le constate l'enquête de lectorat 2017. Se répartit comme suit : a) Abonnés : 5702 exemplaires b) Tirage restant diffusé comme suit : b.1) 100 exemplaires pour les contributeurs b.2) 300 ex. pour Santé publique France b.3) 277 ex. en service de presse pour les journalistes b.4) selon la pertinence et à la demande auprès des établissements scolaires/académies/ centres de documentation/ Ireps (aujourd'hui Promotion santé), Ifsi, etc. et sur demande, dans les formations, les colloques, etc. Diffusés aussi aux Rencontres de Santé publique France, au congrès de la Société française de Santé publique (SFSP), etc.

2) Numérique, trois formats disponibles :

- Sur le site de Santé publique France, en PDF
- E-mailing de la Newsletter *La Santé en action* pour chaque numéro. Envoi aux 24 351 abonnés. Portefeuille en croissance régulière. Plan de diffusion ciblé : E-mailing de La Newsletter *La Santé en action* du numéro envoyée ad hoc spécifique selon la thématique du dossier
- Format Epub pour smartphones et tablettes

Article 2. Définition des besoins

Le présent accord-cadre a pour objectifs :

- De mettre en pages les posters, les synthèses et une partie des rapports de Santé publique France (une partie seulement des rapports, en période de forte activité éditoriale. La majeure partie restera mise en page directement « en interne » par les chargés d'édition de Santé publique France).
- De mettre en pages la version papier de la revue « La Santé en action » selon une charte graphique prédéfinie ; d'assurer le découpage en PDF de chaque article pour mise en ligne ; de produire un fichier Epub

de la revue lisible sur smartphone et tablette.

2.1 Mise en page des publications scientifiques (posters, synthèses, rapports)

Seuls les posters, les synthèses et, pour partie, les rapports sont concernés par cet accord-cadre. Les documents de vulgarisation ou à visée pédagogique mentionnés dans le graphique de la page 1 de ce CCTP sont mis en pages dans le cadre d'un autre marché.

2.1.1 Mise en page des posters

Les posters sont des supports grands format – Format A0 (84,1 cm x 118,9 cm) ou approchant, en mode portrait ou paysage – de 1 page quadri recto, en français ou en anglais, destinés à être imprimés et affichés ou intégrés sur des bornes numériques ou encore projetés lors de congrès/colloques scientifiques en France ou à l'étranger afin de valoriser le travail des experts de Santé publique France.

Leur mise en forme suivant modèle¹ nécessite une bonne compétence graphique (les posters « représentent » et engagent l'image institutionnelle de Santé publique France dans les congrès/colloques), ainsi qu'une bonne maîtrise de l'édition scientifique : format IMRaD (introduction, méthodes, résultats et discussion), références bibliographiques selon un format imposé (format Vancouver adapté), illustrations complexes (tableaux, figures et cartes), formules / équations mathématiques...

Les posters nécessitent actuellement, dans 90 % des cas, d'être imprimés et affichés sur des panneaux lors des colloques. Mais il peut également s'agir d'e-posters, destinés à être intégrés sur des bornes numériques ou projetés sur écran. L'impression des posters est réalisée dans le cadre d'un autre marché.

Les PDF des posters scientifiques ne sont pas mis en ligne sur le site de Santé publique France et échappent, de ce fait, à l'obligation légale d'accessibilité numérique développée au paragraphe 3.7 du CCTP.

2.1.2 Mise en page des synthèses

Les synthèses regroupent des contenus très variables en Français et en Anglais, reflet de la diversité des études et travaux de Santé publique France. Il s'agit notamment de présentation de résultats d'études ou d'enquêtes, de données de surveillance, d'états des connaissances sur un sujet donné, etc.

Il s'agit de documents en quadrichromie de format A4 plutôt courts (2 à 68 pages) mais qui peuvent être parfois compilés pour former un tout cohérent (ce qui est notamment le cas des différentes fiches/chapitres d'une même édition de l'enquête « Baromètre de Santé publique France »).

Conçues graphiquement sous InDesign pour assurer une qualité de présentation très rigoureuse et professionnelle², les synthèses » sont principalement destinées à être mises en ligne sur le site internet de Santé publique France. Seules certaines synthèses sont imprimées de manière très occasionnelle, voire exceptionnelle, et toujours en petits volumes (< 500 ex). Cette impression est réalisée dans le cadre d'un autre marché.

Afin de permettre l'accessibilité aux publics en situation de handicap, les PDF des synthèses mises en ligne sur le site de Santé publique France doivent respecter les normes d'accessibilité numérique décrites au paragraphe 3.7 de ce CCTP.

2.1.3 Mise en page d'une partie des rapports

Les rapports constituent le socle et un des flux principaux des études et travaux de Santé publique France. Comme pour les synthèses, il peut s'agir de présentation de résultats d'études ou d'enquêtes, de données de surveillance, d'états des connaissances sur un sujet donné, etc.

Contrairement aux synthèses (qui sont plus courtes, plus accessibles, et mises en page sous InDesign pour avoir une

¹ Un fichier modèle de mise en page de poster (fichier InDesign) sera fourni au prestataire.

² Un fichier modèle de mise en page de synthèse (fichier InDesign) sera fourni au prestataire.

qualité de mise en page supérieure), les rapports (dont le nombre/flux/volume annuel est plus important) ont une pagination plus (et parfois beaucoup plus) importante et sont mis en page sous Word, avec une qualité de mise en page un peu moins professionnelle mais davantage compatible avec l'importance de leur flux et leur pagination.

La préparation de copie de leurs textes et tableaux/figures, ainsi que leur mise en page est assurée à l'aide d'un modèle/gabarit de mise en page sous format Word, qui indique la structure type à suivre ainsi que toutes les feuilles de styles nécessaires à leur édition.

Les rapports sont principalement destinés à être mis en ligne sur le site internet de Santé publique France. Seuls certains rapports sont imprimés, de manière très occasionnelle, voire exceptionnelle, et toujours en petits volumes (< 500 ex). Cette impression est réalisée dans le cadre d'un autre marché.

Afin de permettre l'accessibilité aux publics en situation de handicap, les PDF des rapports mis en ligne sur le site de Santé publique France doivent respecter les normes d'accessibilité numérique décrites au paragraphe 3.7 de ce CCTP.

2.2 Mise en page de la revue « La Santé en action »

2.2.1 Réalisation de la revue *La Santé en action* selon une charte graphique prédéfinie

La mise en page de la revue comprend : le maquettage intégral d'un numéro de 44 pages (et éventuellement de 4 ou 8 pages supplémentaires) à partir de la charte graphique ; la conception/réalisation de la 1^{ère} de couverture ; la création de tableaux / figures / graphiques si nécessaire (au cas où un graphique / tableau ne peut pas être reproduit tel quel) à partir d'éléments fournis par Santé publique France ; l'intégration des corrections de texte et de maquette ; la mise en couleur des pages selon la couleur choisie pour le logo en Une.

2.2.2 Modalités de livraison des fichiers

A l'issue de sa réalisation, le numéro doit être livré sous plusieurs formats : un PDF haute définition pour impression, un PDF basse définition du numéro entier et les PDF basse définition de chaque article pour mise en ligne sur le site de Santé publique France et intégration à la Newsletter.

Les articles doivent également être préparés sous fichiers XML pour création d'un DOI par article, ou tout autre format permettant l'attribution d'un DOI par article. Le prestataire se charge de générer le DOI en lien avec l'organisme Crossref.

2.2.3 Production d'un fichier Epub de la revue lisible sur smartphone et tablette

Le fichier EPub lisible sur smartphones et tablettes (tous systèmes d'exploitation), intègre le texte (avec les illustrations) de la façon la plus harmonieuse possible en respectant au mieux la charte graphique de la version imprimée de la revue.

Afin de permettre l'accessibilité aux publics en situation de handicap, les PDF de *La Santé en action* mis en ligne sur le site de Santé publique France doivent respecter les normes d'accessibilité numérique décrites au paragraphe 3.7 de ce CCTP.

Article 3. Modalités d'exécution des prestations et livrables attendus

Le titulaire assure la réalisation des prestations, de la mise en page des éléments fournis par Santé publique France à la remise des fichiers pour impression (éventualité fréquente pour les posters, rare ou exceptionnelle pour les synthèses et rapports) ou mise en ligne dans les conditions définies ci-dessous. Les éléments sources et les fichiers seront échangés entre Santé publique France et le titulaire par mail ou par Line Share (ou toute autre plateforme d'échange de fichiers) ou sur le serveur ftp du titulaire (si celui-ci est agréé par Santé publique France).

3.1 Mise en page des posters

Les prestations principales pour la mise en page de posters scientifiques sont :

- La mise en page (1 page par poster) selon un modèle (fichier modèle InDesign fourni) des éléments (textes, tableaux, figures) fournis par Santé publique France ; la prestation comprend 4 versions successives envoyées sous forme de PDF basse définition avant le BAT final de Santé publique France ;
- La réalisation simple ou complexe d'éléments graphiques (tableau, figure, schéma, carte, pictogramme, etc.) à partir d'éléments (données chiffrées, modèle...) fournis par Santé publique France et intégration dans la maquette.

Par réalisation simple, on entend, par exemples : graphique sous forme d'histogramme ou de camembert dont la mise en forme est largement automatisable ; simple reprise / aménagement à la marge et sur la forme (polices, couleurs) d'un graphique Excel fourni par Santé publique France ; pictogramme(s) extraits d'une banque de pictogrammes et non retravaillé(s) par le prestataire, etc.

Par réalisation complexe, on entend par exemple : carte dont le tracé est à redessiner ; illustration dont le modèle fourni par SPF est à recréer ; pictogramme à recréer / redessiner, etc.

En cas de doute sur la nature simple ou complexe d'un élément graphique, Santé publique France et le prestataire étudieront ensemble, au cas par cas, cette question.

Le coût de réalisation des éléments graphiques simples est inclus dans le coût de mise en page.

Le coût de réalisation des éléments graphiques complexes s'ajoute au coût de mise en page.

Une prestation complémentaire pourra être demandée au titulaire :

- La réalisation d'une version supplémentaire de mise page au-delà de 4 allers et retours (au-delà des 4^e épreuves).

Livrables attendus :

Pour un poster imprimé, le titulaire remet à Santé publique France (par mail, Line share ou sur serveur ftp) le fichier PDF Haute Définition pour impression (avec repères et traits de coupe) normalisé selon les normes du Sicogif.

Pour un e-poster, le titulaire remet à Santé publique France (par mail, Line share ou sur serveur ftp) un fichier PDF basse définition ou un fichier Powerpoint ou un fichier image (.eps, .jpeg...) ou tout autre type de fichier demandé par les organisateurs du colloque.

Les PDF des posters scientifiques ne sont pas mis en ligne sur le site de Santé publique France et échappent de ce fait à l'obligation légale d'accessibilité numérique développée au paragraphe 3.7 de ce CCTP.

3.2 Mise en page des synthèses

Les prestations principales pour la mise en page des synthèses sont :

- La mise en page (couverture comprise) selon un fichier modèle des éléments fournis par Santé publique France (textes, tableaux, figures). La prestation comprend 4 versions successives (envoyées sous forme de PDF basse définition) avant le BAT final de Santé publique France.
- La réalisation simple ou complexe d'éléments graphiques (tableau, figure, schéma, carte, pictogramme, etc.) à partir d'éléments (données chiffrées, modèle...) fournis par Santé publique France et leur intégration dans la mise en page.

Par réalisation simple, il faut comprendre, par exemples : graphique sous forme d'histogramme ou de camembert dont la mise en forme est largement automatisable ; simple reprise/aménagement à la marge et sur la forme (polices, couleurs) d'un graphique Excel fourni par Santé publique France ; pictogramme(s) extraits d'une banque de pictogrammes et non retravaillé(s) par le prestataire, etc.

Par réalisation complexe, on entend par exemple : carte dont le tracé est à redessiner ; illustration dont le modèle fourni par SPF est à recréer ; pictogramme à recréer/redessiner, etc.

Si doute sur la nature simple ou complexe d'un élément graphique, Santé publique France et le prestataire étudieront ensemble au cas par cas cette question.

Le coût de réalisation des éléments graphiques simples est inclus dans le coût de mise en page.

Le coût de réalisation des éléments graphiques complexes s'ajoute au coût de mise en page

Deux prestations complémentaires pourront être demandées au titulaire :

- La réalisation d'une version supplémentaire de mise page au-delà de 4 allers et retours (au-delà des 4^e épreuves) ;
- La modification du fichier après BAT / Bon pour mise en ligne : cette prestation comprend toute modification et la fourniture d'un nouveau fichier. Le prix de cette prestation sera majoré si la modification est demandée un jour férié ou le week-end.

Livrables attendus :

- Pour une synthèse à mettre en ligne, le titulaire s'engage à remettre à Santé publique France (par mail, Line share ou sur serveur ftp) un fichier PDF basse définition avec sommaire cliquable déployé à l'ouverture du fichier [signets], liens externes et internes actifs et vérifiés ; et avec titre, auteur (Santé publique France) et mots clés renseignés dans la description (propriétés) du document PDF. Ce PDF devra être conforme au Référentiel général d'amélioration de l'accessibilité (RGAA : Référentiel général d'amélioration de l'accessibilité - RGAA), voir paragraphe 3.7 de ce CCTP.
- Pour une synthèse imprimée le titulaire s'engage à remettre à Santé publique France (par mail, Line share ou sur serveur ftp) un fichier PDF Haute Définition pour impression (avec repères et traits de coupe) normalisé selon les normes du Sicogif.

3.3 Mise en page des rapports

Les prestations principales successives pour la mise en page des rapports sont :

- La préparation de copie et mise en page des pages intérieures du document source du rapport fourni par Santé publique France.

Cette prestation comprend :

- la vérification/clarification des niveaux de structure (niveaux de titres et d'intertitres) du texte source
- la correction orthographique et typographique automatisée du texte source (idéalement via ProLexis), sans autre intervention (aucune modification, aucune reformulation)
- l'adaptation du texte source au modèle/gabarit Word de mise en page avec feuilles de styles fourni par Santé publique France (texte, tableaux, figures)
- l'intégration/vérification des éléments éditoriaux suivants : résumé, mots clés, abstract, key words, mention

« Citation suggérée », mention ISSN / ISBN / Date publication, mention Auteurs / Relecteurs / Remerciements. Tous les éléments nécessaires sont fournis par Santé publique France.

- l'insertion systématique d'un(e) sommaire/table des matières automatiques selon les spécifications qui seront données par Santé publique France
- l'insertion éventuelle, non systématique, sur demande de Santé publique France, d'une liste automatique des tableaux et des figures
- 4 allers-retours avec Santé publique France (ou 4 versions successives avant le BAT), toute version supplémentaire au-delà de 4 allers et retours faisant l'objet d'un coût supplémentaire
- La création de la couverture du rapport selon modèle PDF et éléments (titre, autres éléments de texte, logos) fournis par Santé publique France. Cette création requiert donc de retravailler le modèle PDF fourni avec Acrobat Pro
- L'association du PDF de la couverture et du PDF des pages intérieures dans un PDF du rapport final.

Livrables attendus :

- Fichier Word BAT des pages intérieures
- PDF de la couverture
- PDF final (couverture et pages intérieures assemblées) pour publication sur le Web, affiché en mode « Une seule page en continu », zoom « Page entière », avec déploiement des signets.

Si besoin d'une impression, le prestataire fournira un PDF HD avec repères d'impression de la couverture et un PDF HD avec repères d'impression des pages intérieures (PDF HD selon les normes du Sicogif)

Afin de permettre l'accessibilité aux publics en situation de handicap, les PDF des rapports mis en ligne sur le site de Santé publique France doivent respecter les normes d'accessibilité numérique décrites au paragraphe 3.7 de ce CCTP.

3.4 Mise en page de la revue « La Santé en action »

La mise en page intégrale d'un numéro de 44 pages (éventuellement 4 ou 8 pages en plus/ou 4 ou 8 pages en moins) est réalisée à partir de la charte graphique. Elle comprend :

- La conception/réalisation de la 1^{ère} de couverture.
- Le maquetage de l'ensemble du numéro, en respect de la charte graphique, à partir des éléments (textes, tableaux, graphiques, photos ou illustrations) fournis par Santé publique France. La remise des textes pour mise en page peut être fractionnée dans le temps.
- La réalisation d'éléments graphiques (tableau, figure, schéma, carte, pictogramme, etc.) à partir d'éléments (données chiffrées, modèle...) fournis par Santé publique France et intégration dans la maquette.
- L'intégration des corrections de texte et de maquette de la 1^{ère} à la 6^{ème} épreuve ;
- La mise en couleurs l'ensemble des pages (proposer les couleurs pour la couverture en fonction de l'illustration, le dossier et les rubriques).

Pour la mise en page des pages de couverture :

La 1^{re} de couverture est conçue et réalisée à partir d'instructions transmises (brief) par Santé publique France, qui remet l'iconographie. Insérer l'illustration dans la page, les titres, mettre les couleurs. Santé publique France entérine le choix.

Les 2^e et 3^e de couverture (sommaire) sont mises en page à partir des éléments fournis par Santé publique France.
Le 4^e de couverture est créée à partir d'un fichier fourni par Santé publique France.

Tous les numéros sont mis en page par un maquettiste dédié (sauf indisponibilité/absence dont Santé publique France sera informé en amont) afin que ce maquettiste, interlocuteur privilégié de l'équipe de *La Santé en action*, acquiert les automatismes de la charte graphique.

Afin de permettre l'accessibilité aux publics en situation de handicap, les PDF du numéro et des articles mis en ligne sur le site de Santé publique France doivent respecter les normes d'accessibilité numérique décrites au paragraphe 3.7 de ce CCTP.

Livrables attendus :

À l'issue de la réalisation de chaque numéro de la revue *La Santé en action*, l'ensemble des fichiers/éléments suivants est fourni à Santé publique France :

- Le pdf du numéro entier en haute définition pour impression³ (288 dpi minimum) : fichier avec repères et traits de coupe.
- Le pdf basse définition (144 dpi) du numéro entier, « signets » des titres déployés automatiquement, liens internes et externes actifs, pour mise en ligne sur le site de Santé publique France,
- Les pdf basse définition balisés de chaque article de chaque numéro.
- Le fichier indesign natif. Soit la totalité des éléments natifs (fichier d'édition [Indesign ou Xpress], polices [OpenType - aucun TrueTyp], importations [images vectorielles et/ou bitmap en cmjnn]).
- Le numéro et chacun des articles, avec leur DOI attribué.

Le cas échéant, il pourra être demandé en complément :

- Une version supplémentaire de mise en page au-delà de 6 allers-retours (au-delà de la 6^e épreuve), (selon le prix fixé dans l'annexe financière).
- La possibilité de pages supplémentaires : 4, 8, pages (selon les prix figurant sur l'annexe financière).
- La possibilité de 4 pages ou 8 pages en moins (selon les prix figurant sur l'annexe financière).

A partir de la version « print » du numéro, il est attendu la réalisation du fichier Epub du numéro entier. Ce fichier EPub lisible sur smartphones et tablettes (tous systèmes d'exploitation), intègre le texte - avec les illustrations - de la façon la plus harmonieuse possible en respectant au mieux la charte graphique de la version imprimée de la revue.

Il est attendu la possibilité de modifier l'e-pub après sa mise en ligne (selon le prix fixé dans l'annexe financière).

3.5 Délais d'exécution des prestations

Le titulaire s'engage à réaliser les prestations de mise en page/réalisation graphique dans les délais figurant dans le CCAP et l'annexe financière de l'acte d'engagement.

Ces délais, en jours ouvrés courent de la remise des éléments au titulaire jusqu'à la remise de la première version à Santé publique France.

Les demandes de modifications/corrections doivent être traitées par le titulaire dans un délai de 2 jours ouvrés maximum à compter de la demande de modification/correction, sauf accord exprès de Santé publique France.

Le titulaire peut se voir confier plusieurs projets à traiter simultanément. Le titulaire doit donc être en mesure d'adapter ses moyens pour répondre aux besoins de Santé publique France dans les délais impartis.

³ L'impression de la revue est réalisée dans le cadre d'un autre marché de Santé publique France.

3.6 Suivi des prestations

Le titulaire devra proposer un point d'entrée pour toute demande technique d'édition ainsi que pour les demandes et informations administratives et financières. Il devra mettre à disposition de Santé publique France un interlocuteur pour assurer le suivi des prestations tout en assurant une coordination de l'ensemble des travaux qui lui seront confiés.

Toute transmission des éléments nécessaires à la réalisation des prestations fait l'objet d'un accusé de réception ou tout autre moyen garantissant la bonne réception et la prise en charge des éléments par le titulaire.

Les éléments fournis par Santé publique France sont généralement des fichiers et éléments graphiques fournis par mail ou Internet (Line Share ou serveur ftp).

Toute transmission d'épreuve par le titulaire porte les références permettant de s'assurer de la version utilisée selon un format défini conjointement par le titulaire et Santé publique France.

Le BAT final est donné par Santé publique France par mail avec accusé de réception.

Après BAT, le titulaire fournit par mail ou internet (Line Share ou serveur ftp) une version portant la mention VF (version finale).

3.7 Accessibilité numérique et production de PDF accessibles

En ce qui concerne les fichiers PDF destinés à être mis en ligne (PDF des synthèses, PDF des rapports et PDF de « La Santé en action »), à l'exclusion des PDF des posters scientifiques, le prestataire s'engage à respecter les normes d'accessibilité numérique en vigueur, notamment le Référentiel Général d'Amélioration de l'Accessibilité (RGAA) version 4.1.2 (ou la version en vigueur au moment de la prestation).

Les PDF destinés à être mis en ligne devront notamment :

- Être structurés avec des balises sémantiques (titres, paragraphes, listes, tableaux, etc.) pour une navigation optimale via les technologies d'assistance (lecteurs d'écran, plages braille, etc.) ;
- Comporter des alternatives textuelles pour les images, graphiques et autres éléments non textuels.
- Présenter un ordre de tabulation logique et une hiérarchie de titres claire.
- Être compatibles avec les outils de lecture vocale et permettre un agrandissement du texte sans perte de lisibilité.
- Inclure des métadonnées et des propriétés de document adaptées (langue, titre, etc.).
- Respecter les contrastes de couleurs et éviter les combinaisons rendant le contenu illisible pour les personnes malvoyantes.

Les attentes de Santé publique France en matière d'accessibilité des PDF sont précisées dans le document « Guide de création de PDF accessibles » fourni en annexe.

Le prestataire sera sollicité pour faire évoluer les gabarits/modèles actuels de mise en page des synthèses et de « La Santé en action » afin de les mettre aux normes d'accessibilité décrites par le « Guide de création de PDF accessibles ».

Des prestations spécifiques de mise aux normes d'accessibilité de chacun de ces gabarits sont prévues dans l'annexe 1 – Prix de l'acte d'engagement (cf. onglets 2 et 4). La mise aux normes d'accessibilité du gabarit/modèle des pages intérieures des rapports sera effectuée en interne par les chargés d'édition de Santé publique France.

Après avoir mis chacun de ces gabarits (celui des synthèses et celui de « La Santé en action ») aux normes d'accessibilité définies dans le « Guide de création de PDF accessibles », le prestataire fournira une attestation de conformité pour chaque gabarit mis aux normes, précisant les critères RGAA respectés.

Une vérification aléatoire de l'accessibilité de ces gabarits, ainsi que de tout PDF qui sera produit par la suite sur leur modèle, pourra être effectuée par Santé Publique France, et tout manquement devra être corrigé sans frais supplémentaires et dans le délai imparti.

3.8 - Compétences requises pour l'exécution des prestations

Les posters scientifiques et les synthèses nécessitent pour le titulaire de disposer d'une équipe spécialisée ayant une double compétence :

- Une grande compétence graphique : le niveau d'exigence de la qualité de mise en forme des posters et synthèses est très élevé et requiert une expérience avérée de l'équipe dédiée notamment dans les publications scientifiques.
- Une bonne maîtrise de l'édition scientifique : le format IMRaD (introduction, méthodes, résultats et discussion), références bibliographiques selon un format imposé (format Vancouver adapté), illustrations complexes (tableaux, figures et cartes), formules/équations mathématiques...

La fabrication de la revue *La Santé en action* nécessite pour le titulaire de mettre à disposition un maquettiste dédié, ayant de solides compétences graphiques et une grande expérience de la mise en page de publications grand public. Et de prévoir un autre maquettiste en cas d'absence.